



**Terre d'Adeles**

**Ferme de Lagrama**

## **CONTRAT D'ENGAGEMENT - AMAP Volailles, année 2022**

La ferme de Lagrama est située sur la commune de Lamontjoie en Lot-et-Garonne, à 130 km de Pessac. Sur les 30 hectares de la ferme entièrement en agriculture biologique depuis avril 2008, Cyril et Valérie Tombolato produisent des volailles (poulets, canettes, pintades, oies...). Ils se font livrer les poussins dès le jour de l'éclosion et les élèvent jusqu'à leur maturité. C'est eux qui les abattent et les livrent afin de nous garantir la plus grande traçabilité de leur production.

Par la signature du présent contrat, les adhérents de Terre d'Adeles, l'association Terre d'Adeles et Cyril et Valérie Tombolato, producteurs de la ferme de Lagrama, s'engagent à respecter le lien producteur-consomm'acteurs conformément à l'esprit de la Charte des AMAP.

### **Le consomm'acteur s'engage à :**

- 1) Commander chaque mois de l'année 2022 une ou plusieurs volailles, selon son choix, le détail des catégories étant précisé sur le bon de commande signé lors de l'inscription :
  - le poulet au prix moyen de 10,10 €/kg (poids d'environ 1,5 kg à 15,10 € ou 1,7 kg à 17,20 € ou 1,9 kg à 19,20 €),
  - la canette au prix moyen de 10,60 €/kg (poids d'environ 1,6 kg à 17,00 € ou 1,85 kg à 19,60 € - *cinq fois dans l'année*)
  - la poule au prix moyen de 8,50 €/kg (poids de 1,2 à 1,4 kg à 10,00 € la pièce - *en période d'hiver seulement*)
- 2) Signer à la commande les chèques correspondants (le bon de commande est joint).
- 3) Venir chercher personnellement ou faire prendre par une autre personne les volailles commandées au moment des livraisons le vendredi selon le calendrier établi. Une commande oubliée est une commande due.

Calendrier des vendredis de livraison 2022			nombre de chèques			
1 <sup>er</sup> trimestre :	14/01	11/02	11/03	12	4	Autre
2 <sup>ème</sup> trimestre :	08/04	06/05	03/06	<i>Le producteur accepte les paiements groupés mais souhaite des comptes soldés par trimestre</i>		
3 <sup>ème</sup> trimestre :	01/07	26/08	23/09			
4 <sup>ème</sup> trimestre :	21/10	18/11	16/12			

- 4) Trouver un remplaçant si pour une raison exceptionnelle l'engagement ne pouvait être respecté jusqu'à son terme. Une aide peut être apportée par les coordinateurs bénévoles de Terre d'Adeles.
- 5) Aider si nécessaire à la livraison ou à la signature des contrats selon la demande.

### **L'association Terre d'Adeles facilite le lien producteur-consomm'acteurs. Elle s'engage à :**

- 1) Désigner un ou plusieurs référents chargés d'organiser les livraisons mensuelles. Coordinateurs AMAP Volailles : **Alliette Merle** et **Patrice Provost**, courriel : [alliette.merle@terredadeles.org](mailto:alliette.merle@terredadeles.org) et [patrice.provost@terredadeles.org](mailto:patrice.provost@terredadeles.org)
- 2) Mettre à disposition un lieu de livraison.
- 3) Assurer le paiement des commandes.
- 4) Tenir ses adhérents informés des propositions de Cyril et Valérie Tombolato après accord du CA.
- 5) Promouvoir les productions de Cyril et Valérie Tombolato et effectuer des actions de sensibilisation sur les AMAP auprès du grand public.

### **Le producteur s'engage à :**

- 1) Préparer chaque mois les volailles commandées.
- 2) Prévenir Terre d'Adeles au cas où une maladie ou une intempérie atteindrait la ferme. Une décision commune serait alors prise par l'ensemble des consomm'acteurs et le producteur.
- 3) Informer les consomm'acteurs sur la vie de l'exploitation dans la plus grande transparence, fournir les justificatifs relatifs à la labellisation bio, accueillir le consomm'acteur à la ferme de Lagrama.
- 4) Le producteur reconnaît le rôle de l'association Terre d'Adeles et n'entretient de relations commerciales avec ses adhérents que dans le cadre du présent accord.

Terre d'Adeles, ses consomm'acteurs, Cyril et Valérie Tombolato s'engagent à poursuivre conjointement la réflexion de manière à améliorer progressivement le présent contrat, l'objectif final de l'AMAP étant de mobiliser de manière fiable, régulière et pérenne un nombre suffisant de consomm'acteurs pour que le producteur parvienne à vivre dignement de son travail. Un bilan du présent accord sera effectué lors de la prochaine Assemblée Générale de Terre d'Adeles. Des modifications pourront alors être proposées pour la saison suivante. Terre d'Adeles, ses consomm'acteurs et la ferme de Lagrama s'engagent à communiquer en toute franchise et liberté, à partager les idées et initiatives afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

Bon de commande joint - Fait à Pessac le .....

Pour la ferme de Lagrama :  
Cyril et Valérie Tombolato

Pour Terre d'Adeles :  
Alliette Merle et Patrice Provost

Le consomm'acteur :  
NOM Prénom